

Décision

Positionierung der Höheren Fachschule: Stellungnahme **Positionnement des écoles supérieures: prise de position**

Contexte

Un meilleur positionnement des ES et de leurs diplômes a été demandé en 2018 au travers des motions 18.3392 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) et 18.3240 de l'ancienne conseillère aux États Anita Fetz. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter la motion 18.3392 de la CSEC-CN et a mandaté un examen complet du système ES en termes de positionnement national et international.

Une étude d'econcept AG publiée en 2020 suivi d'analyses complémentaires par le SEFRI dont les résultats ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire a dressé un état des lieux qui a servi de base à des discussions approfondies sur un certain nombre d'éléments fondamentaux lors de plusieurs journées de travail organisées en 2022.

Le rapport en consultation rend compte des résultats des trois premières journées de travail qui ont porté sur les thèmes suivants:

- Visibilité et réputation des ES et de leurs diplômes
- Profil des filières de formation ES
- Accès au marché du travail et aux hautes écoles en Suisse et à l'étranger

La question du financement des ES a fait l'objet d'une journée de travail qui s'est déroulée le 16 août. Elle n'est donc pas traitée dans ce rapport.

Position de la CSFP

La CSFP accorde une grande importance à une amélioration du positionnement des écoles supérieures (ES). En particulier dans le contexte du débat actuel sur la pénurie de personnel qualifié dans de nombreuses branches, le renforcement des ES est une nécessité pour renforcer l'ensemble de la formation professionnelle.

Les mesures de renforcement des ES doivent être prises en tenant compte de l'ensemble de la formation professionnelle supérieure (FPS) et en conservant une forte orientation vers le marché du travail. Sur la base de ces prémisses, la CSFP prend position comme suit sur les mesures proposées.

3.2.1 : Protection de la dénomination pour renforcer les ES en tant qu'institutions

- Introduction d'une protection de la dénomination « Ecole supérieure » afin de renforcer les ES
- Examen de critères institutionnels favorisant la qualité, qui pourraient être liés à la protection de la dénomination et qui pourraient aboutir à une simplification des procédures de reconnaissance des filières de formation

L'introduction d'une protection de la dénomination "école supérieure" liée à des critères institutionnels ainsi que la simplification de la procédure de reconnaissance actuelle qui en découle sont approuvées. La CSFP est d'avis qu'une forme allégée de reconnaissance institutionnelle peut être envisagée si, tout en conservant la reconnaissance actuelle des filières de formation, il est possible de garantir une orientation élevée vers le marché du travail.

Cette protection de la dénomination « Ecole supérieure » doit s'accompagner d'une limitation de l'utilisation des termes ES aux seules personnes diplômées d'une filière de formation ES ou d'étude postdiplôme ES (EDP ES). Ainsi il faut éviter que la mention ES apparaisse sur des diplômes décernés après une formation postgrade, même si elle s'est déroulée dans une école supérieure.

Pour les offices cantonaux de la formation professionnelle, les critères institutionnels pour la protection de l'appellation ne doivent pas être un outil de pilotage du paysage de la formation, même si un certain assainissement est probable. Les petits prestataires ont leur rôle à jouer en proposant des formations

pertinentes pour le marché du travail.

- Examen du financement public au regard de la concurrence d'éviction parfois dommageable entre les prestataires de formation

La réduction de la structure des prestataires ne peut pas être imposée par l'Etat. Au contraire, des incitations qui encouragent la collaboration entre les prestataires de formation sont préconisées. Il s'agit de lutter contre la concurrence d'éviction préjudiciable au sein de certaines branches, mais aussi entre les ES et les HES.

- Clarification du rôle des organisations du monde du travail dans l'attribution de labels pour une meilleure visibilité

Le rôle des OrTra est important pour assurer une bonne visibilité aux formations proposées par les ES. Toutefois la CSFP est sceptique sur l'avantage de l'attribution de labels. Il est plus important de rendre l'ensemble du système de la formation professionnelle supérieure clairement lisible que de rajouter une couche de complexité avec la création de labels.

3.2.2 : Examen de la possibilité d'introduire des titres complémentaires pour renforcer le degré tertiaire des diplômes de la formation professionnelle supérieure

- Examen de la possibilité d'introduire le titre « Professional Bachelor » en tenant compte des exigences : souligner le degré tertiaire du diplôme sans académisation (prise en compte de la proximité du titre avec les dénominations existantes des diplômes des hautes écoles), solution pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure, maintien de la logique de branche dans le choix du titre et hiérarchie des diplômes.

L'introduction d'un titre Professional Bachelor est saluée. Il ne doit cependant pas être qu'un complément au titre mais faire partie intégrante du titre délivré par les ES. Ce titre est à comprendre comme une expression du niveau de formation tertiaire. Il est souhaitable qu'il soit introduit pour l'ensemble du tertiaire et qu'il respecte la logique des branches.

En revanche il ne faut pas poursuivre l'introduction d'un diplôme fédéral pour les diplômes ES.

3.2.3 : Renforcer la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES

- Intensifier la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES afin d'augmenter la transparence en matière de perméabilité (application bienveillante des bonnes pratiques de swissuniversities), d'exploiter les synergies et d'améliorer la complémentarité des offres.

La collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES est vivement souhaitée. En revanche, il serait souhaitable d'aller plus loin qu'une application bienveillante des bonnes pratiques de swissuniversities pour régler la perméabilité entre ES et HES en les remplaçant par une forme juridiquement plus contraignante. Une telle réglementation du passage entre le ES et les HES permettrait d'augmenter l'égalité des droits et des chances ainsi que la complémentarité des filières.

- Dans l'optique de l'accès aux hautes écoles à l'étranger, il convient d'examiner la possibilité d'insérer un lien sur le site Internet de swissuniversities vers une liste des ES proposant des filières de formation reconnues à l'échelle fédérale.

Le complément de la liste de swissuniversities avec des ES reconnues est approuvé, la mise en œuvre doit être clarifiée directement entre la Conférence ES et la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE).

L'opposition à l'introduction d'un système de crédits (ECTS) similaire à celui des hautes écoles n'est pas partagée par les offices cantonaux de la formation professionnelle. Tout comme le titre de Professional Bachelor, il s'agit ici d'un élément du système des hautes écoles qui est établi au niveau national et international. Un tel instrument pourrait être utilisé comme complément pour favoriser la mobilité des étudiants aussi bien au niveau national qu'international. Il faciliterait la prise en compte des acquis en traduisant les compétences acquises en points. Il n'a cependant pas la prétention de refléter les compétences des diplômés de la formation professionnelle supérieure.

3.2.4 : Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux pour augmenter la visibilité et la notoriété

- Mesures de communication et de marketing visant à renforcer la formation professionnelle supérieure et ses diplômés dans leur ensemble. Les mesures s'adressent en particulier aux jeunes, aux parents, aux enseignants et aux conseillers en orientation professionnelle et de carrière.
- Mesures de communication et de marketing par les branches

La CSFP approuve les propositions concernant les mesures de communication et de marketing. Une campagne nationale faciliterait le travail de l'ensemble des partenaires pour faire connaître les formations professionnelles supérieures. Elle apporterait des outils et des informations également à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière pour mieux défendre les formations de ce degré. Il serait par ailleurs utile de réfléchir à une image de marque de la formation professionnelle supérieure dans son ensemble. Une telle tâche pourrait être prise en charge par la CTFP.

Cependant, même si ces mesures sont importantes, elles n'en restent pas moins des mesures d'accompagnement. L'essentiel pour le renforcement de la position des ES réside dans l'amélioration des mesures cadres : ancrage institutionnel, titre, mobilité et financement.

3.2.5 : Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions

La CSFP soutient un engagement financier comparable de la part de tous les étudiants de la formation professionnelle supérieure, qu'ils se présentent à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur ou suivent une voie de formation en ES. Cela signifie que le financement des ES par les pouvoirs publics doit augmenter.

Une révision de l'AES doit être évitée à cause de la longueur de la procédure. Il faut explorer les voies permettant d'adapter le calcul des tarifs AES pour assurer ce financement supplémentaires (adaptation des règles de plafonnement comme la grandeur de classe et le taux des leçons présentiels).

Une augmentation du financement par les cantons se traduira par une augmentation des coûts de la formation professionnelle qui nécessitera également une augmentation de la part de la Confédération pour qu'elle corresponde au 25% des coûts totaux.

La CSFP estime par ailleurs que la solution d'un financement axé sur les personnes, selon le modèle du financement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs mérite d'être étudiée. Toutefois, il ne serait pas envisageable que les étudiants ne reçoivent leur subvention qu'à la fin de leur formation.

En ce qui concerne la gouvernance, les journées de travail ont montré que le partage des tâches actuelles n'était pas remis en question. Il importe toutefois d'impliquer de manière plus importante les prestataires de formation ES. L'idée d'un forum de dialogue pour la formation professionnelle supérieure est approuvée mais il faudra s'assurer qu'il permette à l'ensemble des partenaires de se faire entendre et de voir leurs propositions discutées et si possible mises en œuvre. La formation continue doit en revanche faire l'objet d'un forum de dialogue séparé.

Beschluss

Die SBBK-Plenarversammlung genehmigt die Stellungnahme zum Bericht der TBBK zur Positionierung der Höheren Fachschulen, Schlussfolgerungen aus den Arbeiten 2022 und weiteres Vorgehen, zuhanden der Plenarversammlung, vorbehältlich der Resultate aus der 4. Arbeitstagung.

Décision

L'assemblée plénière de la CSFP approuve la prise de position relative au rapport de la CTFP sur le positionnement des écoles supérieures, enseignements tirés des travaux menés en 2022 est suite du projet à l'attention de l'assemblée plénière, sous réserve des résultats de la 4ème journée de travail.

Berne, 15 septembre 2022

Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz SBBK
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP

Im Namen der Plenarversammlung | *Au nom de l'assemblée plénière*



Christophe Nydegger
Président

Beilagen | *Annexes*

- Rapport

15.09.2022
261.319.3.2 / pu, gas